

**DEC22320DAJ**

**Décision du 2 décembre 2022 portant nomination de Mme Valérie GAUDIN en qualité de Référente  
intégrité scientifique**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 9 décembre 2020 (note de service 2020-96) portant organisation de la délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche,

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant prolongation du mandat de M. Antoine KREMER en qualité de Référent intégrité scientifique jusqu'au 31 décembre 2022,

**Décide :**

**Article 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Mme Valérie GAUDIN, Directrice de Recherche de 2<sup>nd</sup>e classe, est nommé Référente intégrité scientifique pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 2 décembre 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

